

Voici les pistes anti-échec au secondaire

Exclusif Chaque enfant en difficulté fera l'objet d'un « plan individuel d'apprentissage »

Les deux premières années du secondaire (ce qu'on appelle le 1^{er} degré) sont des années casse-pipe pour les enfants. Plusieurs ministres ont tenté de limiter la casse. Comme les difficultés persistent, Marie-Dominique Simonet (CDH) a couché une série de propositions dans une « note d'orientation » qu'elle présentera cette semaine à son gouvernement. *Le Soir* a réussi à se la procurer.

A terme (d'ici à 2015), cha-

que école devra s'être dotée d'un Plan d'actions collectives (PAC), décrivant les défis propres à l'établissement et les moyens de les relever.

On engagera aussi les écoles à fixer, pour chaque enfant du 1^{er} degré qui se trouverait en difficulté, un Plan individuel d'apprentissage (PIA). Négocié avec l'adolescent et ses parents, il décrira les faiblesses de l'élève et les moyens de les résoudre.

Si le redoublement est officiel-

lement banni du 1^{er} degré depuis quelques années, il survit dans les faits sous les traits de la 1^{re} année complémentaire qui accueille ceux qui ont raté la 1^{re} secondaire.

Sans rien interdire, Simonet espère que des profs mieux formés aux techniques de remédiation ou les fameux PIA vont naturellement réduire le nombre d'enfants déviés en 1^{re} complémentaire. ■

▶ **P.6 NOTRE DOSSIER**

Réduire l'échec au 1^{er} degré : le plan

ÉCOLE La ministre Simonet veut singulièrement lutter contre le redoublement en 1^{re} année

► Dans la scolarité d'un élève, le 1^{er} degré du secondaire reste le passage dangereux.

► La ministre de l'Éducation propose une série de mesures pour réduire la casse. Chaque élève en difficulté fera bientôt l'objet d'un « plan individuel d'apprentissage ».

Le constat est vieux : les deux premières années du secondaire (ce qu'on appelle « le 1^{er} degré commun ») constituent le moment glissant de la scolarité.

Issus du primaire, les enfants peinent à s'habituer à la « grande école », son rythme et ses usages.

Le résultat est là : l'échec est important.

Le 1^{er} degré a fait l'objet de plusieurs réformes successives (sous les ministres MR Pierre Hazette ou PS Marie Arena).

Parce que les difficultés persistent, la ministre de l'Éducation Marie-Dominique Simonet (CDH), pressée d'agir par la Commission de pilotage, a rédigé une « note d'orientation » visant non à re-réformer le 1^{er} degré, mais à ajuster/renforcer une série de dispositifs.

Un vent favorable a déposé cette note sur nos bureaux.

Le but est double. Il s'agit principalement d'endiguer échec et décrochage. Et d'organiser un 1^{er} degré vraiment commun.

Quel est le problème ? Aujourd'hui, le primaire et le 1^{er} degré devraient former un tronc commun, un continuum au bout duquel l'élève choisit entre général, technique et professionnel. Dans les faits, le 1^{er} degré est très « généralisant » ; et technique et professionnel sont des filières de relégation destinées à ceux qui échouent dans le général. Le but de Simonet, comme demandé par la Commission de pilotage, est de faire un 1^{er} degré éclairant mieux l'élève sur les métiers auxquels conduisent le professionnel et le technique.

La note sera analysée cette semaine par le gouvernement de la Communauté française.

Il n'est pas sûr que le texte sera avalisé du premier coup.

On parle plutôt d'une adoption après le congé de Carnaval. ■

PIERRE BOUILLON

Volet 1 : les mesures à tester d'abord

La « note d'orientation » de la ministre de l'Éducation prévoit deux volets.

Le premier prévoit des mesures qui seront d'abord testées dans les écoles qui le souhaitent et qui seront généralisées ensuite. La phase de test commencera à la rentrée de septembre 2013. Les écoles qui le désirent, et qui ont loupé le coche en 2013, pourront entrer dans le jeu à la rentrée 2014. En septembre 2015, les mesures détaillées ci-dessous seront rendues obligatoires et se généraliseront à l'ensemble du secondaire.

Un incitant. Un encouragement à jouer le jeu le plus vite possible : « *Le principe de restituer aux établissements d'éventuelles économies réalisées (...) sera appliqué* », lit-on dans la note.

Plan d'actions collectives (PAC). Les écoles devront chacune (à partir de 2015 en tout cas) rédiger un « plan d'actions collectives ». Il sera le fruit d'une « réflexion collégiale (direction, enseignants, PO, etc.) prenant en compte les défis auxquels les acteurs se trouvent confrontés dans leur contexte local à un moment donné de leur histoire, les objectifs que la communauté éducative s'assigne par rapport à ceux-ci et les ressources internes et externes qui peuvent être mobilisées ».

Plan individuel d'apprentissage (PIA). Les équipes éducatives devront rédiger un PIA pour chaque élève jugé en difficulté par le conseil de classe. Il comportera « au minimum un descriptif d'objectifs et d'actions. Le PIA permet de prévoir un parcours partiellement adapté, différencié et accompagné, tout en maintenant l'élève dans le groupe-classe. Les parents et l'élève doivent être considérés dans l'élaboration du PIA comme des partenaires actifs qui prennent également des engagements ».

Activités complémentaires. On se propose d'élargir l'éventail des « activités complémentaires » (AC) au 1^{er} degré. « *Il s'agit de laisser davantage de temps pour des activités qui contribuent à la connaissance de soi, à la relation à autrui, au développement d'un projet.* » Les AC, lit-on, doivent aussi permettre à l'école de mieux coller à son PAC. Elles devront servir aussi à aider l'élève à choisir sa future filière en connaissance de cause.

Moins redoubler. Pour les profs, la note parle d'identifier les formations continuées les plus à même de faire chuter l'échec au 1^{er} degré (gestion de l'hétérogénéité, diagnostiquer les difficultés d'apprentissage, remédiations ciblées, l'enseignement en binôme, etc.). De ceci, comme du reste, la ministre espère un bénéfice : la réduction de l'échec.

Il faut savoir que, formellement, le redoublement est interdit au 1^{er} degré depuis plusieurs années. Après la 1^{re} secondaire (dites : 1^{re} C), l'élève en difficulté, au lieu de passer en 2^e C, peut être versé dans une « année complémentaire » (dites : 1^{re} S).

Dans les faits, c'est une année de redoublement, et qui consiste à repasser les plats de l'année précédente. Simonet n'interdit rien : elle espère, grâce à des profs mieux formés et grâce aux PIA, une diminution naturelle, spontanée, du recours à la 1^{re} S.

L'idée : l'évaluation de l'élève doit réellement se faire à la fin de la 2^e secondaire. La ministre compte donc « proposer » aux écoles de remplacer la 1^{re} S par une 3^e année intervenant après le 1^{er} degré pour les élèves en difficulté et qui serait une vraie année de remédiation. ■

P.Bn



Parmi d'autres : la ministre Simonet va rendre possible les cours de 45 minutes au lieu de 50. Les petits bouts de 5 minutes épargnés, mis ensemble, permettent d'organiser des activités de remédiation, découverte, etc. © THIENPONT

Volet 2 : les mesures imposées tout de suite

Le second volet de la note ministérielle prévoit une série de mesures qui seront généralisées d'un coup, sans phase de test préalable. En principe, ces mesures devraient entrer en vigueur dès la rentrée scolaire 2013-2014.

Heures de 45 minutes. L'école est organisée en séquence de 50 minutes. C'est immuable. Mais des écoles ont opté pour les cours de 45 minutes. Elles gagnent ainsi des bouts de 5 minutes dont le regroupement permet d'organiser des activités de remédiation, dépassement, découverte, etc.

Les séquences de 45 minutes, elles, sont groupées en plages de cours de 90 minutes.

La formule des 45 minutes nécessite une dérogation ministérielle. Simonet propose de la rendre possible sans dérogation. Il ne s'agit donc pas de rendre les 45 minutes obligatoires, seulement de faciliter la vie des écoles qui ont envie de tester l'affaire. A priori, la possibilité d'organiser des cours de 45 minutes s'étendrait à tout le secondaire.

Accompagner. Des écoles, dit la note, présentent un écart important par rapport aux divers indicateurs dont on dispose (résultats aux évaluations externes, taux de décrochage, échec, absentéisme...).

Une fois qu'elle aura défini la notion d'« écart significatif », la Commission de pilotage de l'enseignement (Copi) va examiner la situation des écoles qui, par rapport aux indicateurs évoqués ci-dessus, présentent un « écart significatif », soit à la hausse, soit à la baisse. Dans le premier cas, la Copi « fera procéder à un examen des pratiques en vue d'en assurer la diffusion ». Des « plans stratégiques » seront élaborés pour chaque école présentant un écart significatif vers le bas.

Valoriser ce qui est réussi. En fin de primaire, l'élève qui rate le CEB (certificat d'études de base) redouble ou passe au secondaire où il est versé, non en « 1^{re} C » (lire ci-contre), mais dans ce qu'on appelle le « 1^{er} degré différencié ».

On lit : « *Considérant combien le piétinement dans le 1^{er} degré est préjudiciable à la motivation des élèves, considérant d'autre part le taux très élevé d'élèves qui, en 6^e primaire, n'échouent que dans une seule discipline, la Commission de pilotage propose qu'un élève qui n'a pas obtenu son CEB après une première ou deuxième passation de l'épreuve puisse conserver l'année suivante le score de réussite à l'une des matières (maths, français, éveil). L'élève garderait toutefois la possibilité d'améliorer son score, le meilleur score étant toujours retenu.* »

La proposition de la Copi est retenue.

A propos des enfants accueillis au secondaire alors qu'ils n'ont pas de CEB : l'école pourra se faire produire par l'école primaire d'origine un rapport sur l'élève et sa maîtrise des socles de compétences.

Orientation. La ministre veut aider l'élève du 1^{er} degré à choisir son parcours scolaire/professionnel en pleine connaissance de cause.

Un « crédit-temps » (on parle de 4 semaines sur les deux ans du 1^{er} degré) serait accordé à chaque élève pour qu'il puisse effectuer des stages d'observation/initiation en milieu professionnel ou dans une école technique/professionnelle. Ce crédit-temps devra offrir aux élèves de mener « des activités de maturation de leur choix personnel et par conséquent, des projets de vie, des projets d'étude et des projets professionnels qui en résultent ». ■

P.Bn